

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 30 juin 2021**

**N° 03**

**Objet : Cession Maison de la**  
**Géologie et Maison de village**  
**dénommée BONNET à**  
**BARLES**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

**Etaient représentés :**

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)  
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

AUZET Eric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

Application agréée: E-levy@le-gouv.fr

99\_DE-004-200067437-20210630-03\_30062021

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

L'actif patrimonial de l'ancienne communauté de communes du Pays de Seyne comportait la construction de la Maison de la Géologie sur un terrain communal, ainsi que l'acquisition d'une maison de village dénommée BONNET à Barles.

L'activité de la maison de la géologie (référence cadastrale A 443) se déroulait uniquement en période estivale, gérée par l'office de tourisme implanté sur Seyne les Alpes. Depuis 2018 ce bâtiment n'étant plus ouvert au public, la commune de Barles par délibération du 9 novembre 2018 a proposé à Provence Alpes Agglomération le transfert de ce bâtiment afin de développer un centre d'hébergement et de restauration.

La maison de village dénommée BONNET (référence cadastrale AB 79) sise à Barles, inoccupée, acquise en 2012 par l'ancienne communauté de communes du Pays de Seyne présentant un délabrement conséquent, a été proposée à la vente auprès de la commune de Barles après avis des domaines au prix de 47.800,00 euros. La commune de Barles par délibération du 22 février 2019 s'est portée acquéreur de ce bâtiment au prix proposé par Provence Alpes Agglomération (courrier du 25 janvier 2019).

Afin de régulariser ce dossier,

Il vous est demandé :

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant :
- A procéder à la régularisation de ce dossier transmis par la commune de Barles au cabinet GEOFIT au titre de procédure d'actes administratifs aux frais de la commune de Barles, concernant :
  - o La cession de la maison dénommée BONNET au prix de 47.800,00 euros,
  - o Le transfert de la propriété bâtie Maison de la Géologie à l'euro symbolique non recouvrable.
- A signer tous documents et tout acte relatif à ce dossier.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés et :  
1 ne prend pas part au vote : M. Marc JOUVES

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Agglo. Provence Alpes Agglomération

99\_DE-004-200067437-20210630-03\_30062021